

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3867-2013  
Phase 2

---

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR  
L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA  
STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO

PHASE 2 : ALLOCATION DES COÛTS,  
TARIFICATION ET CONDITIONS DE  
SERVICES RELATIVES AUX SERVICES DE  
FOURNITURE, DE TRANSPORT ET  
D'ÉQUILIBRAGE, OFFRE DE SERVICE  
INTERRUPTIBLE ET FLEXIBILITÉ  
OPÉRATIONNELLE

---

GAZ MÉTRO

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
(AQLPA)

Demanderesse en Intervention

---

## **DEMANDE D'INTERVENTION EN PHASE 2**

Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, LL. B.  
Procureur

Le 24 août 2016

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

*Régie de l'énergie - Dossier R-3867-2013 – Phase 2*  
*Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro*

---

---

*Demande d'intervention*

*Stratégies Énergétiques (S.É.)*  
*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

1 - Par la présente, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) logent conjointement une demande d'intervention auprès de la Régie de l'énergie au dossier R-3867-2013 (Dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Gaz Métro), en phase 2.

## **I NOM ET COORDONNÉES DES DEMANDERESSES EN INTERVENTION**

2 - Les noms et coordonnées des demanderesses en intervention, pour fins de communication, sont les suivantes :

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

M<sup>e</sup> Dominique Neuman, Procureur  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, local Kwavnick  
Montréal Qc H3G 1L7  
Téléphone : 514-849-4007  
Télécopie : 514-849-2195  
Courriel : energie @ mlink.net

## **II NATURE DE L'INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES DEMANDERESSES**

3 - La présente demande est logée conjointement par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).

Les deux demanderesses en intervention sont décrites en annexe aux présentes.

### **III THÈMES QUI SERONT TRAITÉS DANS LA PREUVE OU LE MÉMOIRE DE L'INTERVENANT ET CONCLUSIONS RECHERCHÉES**

4 - L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) souhaitent participer aux séances de travail annoncées en phase initiale du présent dossier et y examiner les propositions de Gaz Métro, dans la perspective de soumettre leurs propres propositions, représentations et conclusions aux stades ultérieurs du dossier. Les préoccupations de SÉ-AQLPA, en tant qu'organismes environnementaux, portent notamment sur les questions suivantes, lesquelles nous avons regroupé en trois groupes de sujets :

□ **Remarque préliminaire commune aux trois groupes de sujets**

En premier lieu, il est important de noter que la décision que la Régie sera appelée à rendre sur l'ensemble des sujets vde la présente Phase 2 devra tenir compte (si cette législation est adoptée au cours des prochains mois, en temps utile pour la présente Phase 2) de la forte possibilité que le Parlement du Québec adopte les articles 7 et 9 du projet de loi 106 de la 1<sup>e</sup> session de la 41<sup>e</sup> législature (tel que présenté) qui amendent les articles 49 et 72 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* afin de requérir que ladite Régie tienne compte, dans l'approbation des plans d'approvisionnement gaziers et la fixation des tarifs gaziers, d'une marge de fiabilité de capacité de transport gazier établie par décret.

□ **Allocation des coûts, tarification et conditions de services relatives aux services de fourniture, de transport et d'équilibrage -et- suivis et compléments**

SÉ-AQLPA favorisent fortement la modification proposée par Gaz Métro d'établir l'allocation des coûts de transport et d'équilibrage essentiellement sur la base des profils de consommation de la clientèle. Cette modification conceptuelle correspond davantage aux besoins de Gaz Métro d'éviter l'accroissement de ses besoins de capacité de pointe, et donc de retarder son besoin de construction de nouvelles infrastructures (que ce soit dans sa franchise ou en amont), ce qui constitue l'enjeu environnemental principal ici.

SÉ-AQLPA procéderont donc à l'étude de l'ensemble des composantes de la proposition de Gaz Métro dans cette perspective et logeront des recommandations pouvant inclure des propositions de modifications.

---

*Demande d'intervention*

**Stratégies Énergétiques (S.É.)**  
**Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**

SÉ-AQLPA favorisent la création d'un tarif bi-énergie. Si celui-ci permet la bi-énergie électricité-gaz, il favorisera aussi un accroissement de la participation au tarif DT d'Hydro-Québec Distribution.

□ **Révision de l'offre de service interruptible**

L'augmentation des besoins de capacité de transport et d'équilibrage résultant de la révision de la méthode de prévision de la demande continue en journée de pointe ainsi qu'à la possible exigence gouvernementale à venir d'une marge de fiabilité en transport génèrent un besoin d'accroître l'offre de service interruptible (*note : en plus évidemment de l'offre de mesures d'efficacité énergétique qui seront discutées dans d'autres audiences*).

SÉ-AQLPA vont favoriser l'accroissement de cette offre de service interruptible d'une manière qui permette d'accroître la participation de la clientèle d'une manière qui lui soit avantageuse et, corollairement de réduire les départs vers le service continu. (La scission en deux services interruptibles, telle que proposée par Gaz Métro, semble à première vue souhaitable dans un tel cadre, en plus d'autres mesures) SÉ-AQLPA, dans leurs représentations, préconisent une approche intégrée selon laquelle l'offre de service interruptible serait conçue en interrelation avec l'offre en efficacité énergétique destinée à la même clientèle, dans le cadre de produits multi-services. Cette approche évitera aussi, entre autres, des effets croisés non souhaitables de l'offre de service interruptible (et de l'offre de service d'optimisation tarifaire – gaz d'appoint concurrence) sur l'attrait des mesures d'efficacité énergétique.

□ **Flexibilité opérationnelle**

Toujours dans la même perspective énoncée sur les deux autres groupes de sujets, il est souhaitable que Gaz Métro dispose de sommes suffisantes pour fins de flexibilité opérationnelle. Ceci réduira le besoin de constructions d'infrastructures et réservations de service permanentes.

#### **IV LA MANIÈRE DONT L'INTERVENANT ENTEND PRÉSENTER SA PREUVE ET SON ARGUMENTATION**

5 - *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* prendront part aux différentes étapes procédurales qu'il plaira à la Régie de déterminer au présent dossier, en sa phase 2 (notamment par des demandes de renseignements. La présentation d'une preuve et d'une argumentation).

#### **V BUDGET PRÉVISIONNEL DE PARTICIPATION**

6 - Les demanderesses en intervention demanderont, à un stade ultérieur, le remboursement de leurs frais au présent dossier. Elles déposeront à cette fin leur budget prévisionnel, conformément à toute instruction de la Régie.

#### **PAR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE :**

**ACCUEILLIR** la présente demande d'intervention conjointe de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* au présent dossier, en phase 2.

Montréal, le 24 août 2016



Dominique Neuman  
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de  
l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

## ANNEXE

### LES DEMANDERESSES EN INTERVENTION

#### ***L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

L'AQLPA est l'un des plus anciens organismes environnementaux du Québec, ayant été fondée en 1982 comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour objet de favoriser et promouvoir des politiques, des décisions, des actions, des aménagements et des idées conformes au principe du développement durable.

L'AQLPA a participé à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec, afin de renforcer les instruments réglementaires et les instruments de planification et afin de favoriser une stratégie de gestion à long terme des choix énergétiques incluant le développement de sources d'énergie moins polluantes, la conservation et l'efficacité énergétique.

L'AQLPA a développé au Québec des approches innovatrices dans l'atteinte d'objectifs environnementaux par des instruments incitatifs, fondés sur le partenariat (Projet *Un air d'avenir* favorisant l'inspection, l'entretien et l'efficacité énergétique des véhicules routiers au Québec, *Programme Faites de l'air!* favorisant le recyclage de véhicules en fin de vie utile). Elle a réalisé des interventions relatives à l'*Accord Canada-États-Unis-Unis sur la pollution transfrontière* et d'autres accords internationaux relatifs à la qualité de l'atmosphère. Elle a été particulièrement active au cours des différents débats publics sur les politiques énergétiques et politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada et au Québec au cours de la dernière décennie.

#### ***Stratégies Énergétiques (S.É.)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* est un organisme non-gouvernemental à caractère environnemental, fondé en janvier 1999, comme corporation sans but lucratif suivant la partie III de la *Loi sur les compagnies*.

Elle a pour mission de promouvoir les objectifs du développement durable dans les domaines de l'énergie, de la gestion des ressources, de l'aménagement du territoire et des transports, en favorisant une planification stratégique harmonisant les considérations environnementales, énergétiques, sociales et économiques, d'une manière équitable entre les générations et entre les nations. Cette mission est accomplie au moyen d'interventions publiques, de recherches et de communications.

---

*Demande d'intervention*

***Stratégies Énergétiques (S.É.)***  
***Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)***

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* vise à développer des outils stratégiques de planification et de décision intégrant l'ensemble des filières de production énergétique desservant le marché, les perspectives de recherche-développement, les profils de consommation interne et les échanges nord-américains, suivant les principes du développement durable exprimés par le *Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Rapport Brundtland)* de 1987, "Notre avenir à tous". Dans cette perspective, *Stratégies Énergétiques (S.É.)* examine les possibilités offertes non seulement par les instruments réglementaires directifs, mais également par des instruments incitatifs.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* a également pris part à de nombreuses audiences publiques et consultations relatives au développement énergétique au niveau pan-canadien ainsi qu'au Québec. Elle a notamment pris part au *Processus national sur les changements climatiques* ainsi qu'au *Mécanisme québécois de concertation sur les changements climatiques*, deux processus gouvernementaux de concertation mis sur pied en vue de préparer la mise en œuvre du *Protocole de Kyoto*.

### **Interventions conjointes antérieures de SÉ-AQLPA**

L'AQLPA et *Stratégies énergétiques (S.É.)* ont pris part conjointement à divers dossiers de la Régie de l'énergie.

Elles ont également pris part à diverses activités et forums relatifs à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto au Canada et au Québec. Elles sont des organisations non gouvernementales environnementales (ONGE) ayant notamment eu le statut d'observateur à la *11<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP-11)* qui s'est tenue à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. À cette occasion, elles avaient organisé, conjointement avec d'autres partenaires, une conférence d'experts internationaux sur la géothermie, ainsi qu'à l'installation d'une maisonnette chauffée à la géothermie à proximité du site de la Conférence.

*Stratégies Énergétiques (S.É.)* et l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* représentent une tendance modérée au sein du milieu environnemental québécois.

Dans sa décision D-2000-138, la Régie a souligné que "S.É. à su démontrer à la satisfaction de la Régie la pertinence de ses interventions dans les dossiers ayant un impact sur le développement durable." (p.8).

Dans sa décision D-2002-171 au dossier R-3490-2002, la Régie souligne que "S.É. présente un point de vue nuancé de l'intérêt public et du développement durable qui peut éclairer la Régie" (p. 7).

---

**Demande d'intervention**

**Stratégies Énergétiques (S.É.)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)**